

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 946

6 mai 2010

SOMMAIRE

ABC S.A.	45373	KBC Equity Fund (L)	45380
Acab Holding S.A.	45383	Kortstrukt Holding S.A.	45366
Agave S.A.	45363	Limalux S.A.	45384
Aldebaran Holding S.A.	45366	Lothard Strategies S.A.	45377
Aquilon S.A.	45370	Martinaire Finance S.A.	45372
Atlantique Financière S.A.	45375	Mediterranée S.A.	45367
Bassile Développement S.A.	45376	Millenium Financière S.A.	45375
Boston Mere Property Holdings S.A.	45365	Multimet S.A. - SPF	45383
Castelerand Finance S.A.	45375	Multrans S.A.H.	45383
CB Lux	45367	MVM Lux Sicav	45364
Century Financière S.A.	45376	Obransson Holding S.A.	45368
CertAsig Holdings S.A.	45400	Palam S.A.	45369
Chasselas Investissements S.A.	45377	Parc Merveilleux	45374
Compagnie Financière de Métallurgie CO- FIMETAL S.A.	45371	Parthena Reys Property Holdings S.à r.l.	45384
Corporate II	45381	PVV SICAV	45365
Corporate III	45381	Red Roses S.A.	45372
Corporate IV	45378	Richet S.A. Gestion Immobilière	45378
Corporate Special	45379	RREEF	45373
DeF CO S.A.	45373	Samgwym Holdings S.A.	45362
Duplex S.A.	45382	Sesa S.A.	45368
DWS Garant	45379	Silpat S.A.	45376
Estates Management S.A.	45364	Société Immobilière Internationale S.A.	45368
Finasset S.A.	45364	Sofipugas S.A.	45371
Finimmo Holding S.A.	45362	Transfinancière Européenne S.A.	45377
Finimmo Wealth Management S.A.	45363	UBS Manager Solutions	45380
Garofa Finance S.A.	45381	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	45382
Garofa Investment S.A.	45382	Valau Holding S.A.	45374
G&P Invest Sicav	45369	Valsuper Unigret International S.C.A. ...	45378
Helix Investments S.A.	45363	Varama Investment S.A.	45370
Immogen Conseils S.A.	45362	Vavedis S.A.	45405
Infoworld S.A.	45372	Zanetti S.A.	45370
Inland Navigation Luxembourg S.A.	45371		
J. & M. S.A.	45394		

Immogen Conseils S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 137.091.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu extraordinairement le 27 mai 2010 à 10.00 heures au siège social, en lieu et place du 7 mai comme prévu par les statuts, et ce pour des raisons d'organisation pratique et d'agenda, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires seront prises aux conditions de majorité et de quorum tel que déterminé par la Loi et les statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047765/9534/20.

Finimmo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 97.691.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu extraordinairement le 27 mai 2010 à 11.30 heures au siège social, en lieu et place du 7 avril comme prévu par les statuts, et ce pour des raisons d'organisation pratique et d'agenda, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires seront prises aux conditions de majorité et de quorum tel que déterminé par la Loi et les statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047766/9534/20.

Samgwym Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 20.933.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 25, 2010 at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010048849/795/15.

Helix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 103.582.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office in Luxembourg, on 26 May 2010 at 11 a.m.

Agenda:

1. reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
2. presentation and approval of the annual accounts as at 31 December 2009, allocation of results;
3. decision to be taken with respect to Article 100 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies;
4. discharge to the Directors and the Statutory Auditor;
5. statutory elections;
6. miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010045356/1017/17.

Agave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.102.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mai 2010 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010048834/795/17.

Finimmo Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 juin 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires seront prises aux conditions de majorité et de quorum tel que déterminé par la Loi et les statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047767/9534/19.

Estates Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 133.012.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 7 juin 2010 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires seront prises aux conditions de majorité et de quorum tel que déterminé par la Loi et les statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010047768/9534/19.

Finasset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 128.961.

Par la présente, nous vous informons qu'en qualité d'actionnaire de notre Société, vous êtes convoqués à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de notre Société (ci-après l'«Assemblée Générale») qui se tiendra le 17 mai 2010 à 10 heures à Luxembourg, au siège social de notre Société, situé au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 accompagnés du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

Chaque action donne droit à une voix.

Les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Luxembourg, le 5 mai.

Finasset S.A.

Stéphane Weyders / Cyrille Vallée

Administrateurs

Référence de publication: 2010048390/23.

MVM Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 83.256.

Die Aktionäre der MVM LUX SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 25. Mai 2010 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr

3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der MVM LUX SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Mai 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010048825/755/29.

PVV SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.676.

Die Aktionäre der PVV SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *26. Mai 2010* um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der PVV SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/ 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/ 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Mai 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010048830/755/29.

Boston Mere Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.225.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 25, 2010* at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Ratification of the co-option of a Director

4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010048837/795/18.

Kortstrukt Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.229.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 13 avril 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2010 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010048841/795/18.

Aldebaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.491.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 19 avril 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2010 à 11h30 au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «ALDEBARAN HOLDING S.A., SPF».
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:
«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations

qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.»

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5 :
«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF».
5. Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante «La loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010048863/755/44.

Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.752.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *26 mai 2010* à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010048844/795/17.

CB Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.022.

Wir geben hiermit bekannt, dass die

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Anteilhaber der CB Lux ("die Gesellschaft") am *26. Mai 2010* um 14.30 Uhr MESZ am Geschäftssitz 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg stattfinden wird, um die folgenden Angelegenheiten zu erörtern und darüber abzustimmen:

Tagesordnung:

1. Umbenennung der Gesellschaft in "Commerzbank International Portfolio Management" mit Wirkung zum 29. Juni 2010

Abstimmung:

Zu einer generellen Beschlussfähigkeit der Mitglieder muss auf der Versammlung mindestens die Hälfte des Anteilskapitals vertreten sein. Beschlüsse zu der Tagesordnung können mit mindestens zwei Dritteln der auf der Versammlung vertretenen Stimmen gefasst werden.

Abstimmungsregelung:

Zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind Anteilhaber, die der Verwaltungsgesellschaft Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, bis spätestens zum Geschäftsschluss des 20. Mai 2010 eine Bestätigung ihres Depotinstituts vorlegen können, aus der die Anzahl der Anteile im Besitz des Anteilhabers hervorgeht, einschließlich einer Bestätigung, dass die Anteile bis zum Tag nach der Versammlung der Anteilhaber gesperrt sind.

Alle Anteilhaber, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist nur gültig, wenn es ordnungsgemäß ausgefüllt und eigenhändig vom ernennenden Anteilhaber oder von dessen Bevollmächtigtem unterzeichnet wird (oder, falls der Stellvertreter von einer Gesellschaft ernannt wird, mit dem Firmensiegel oder der Unterschrift eines ordnungsgemäß bevollmächtigten Angestellten versehen ist) und bis spätestens zum Geschäftsschluss des 20. Mai 2010 bei der Verwal-

tungsgesellschaft Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg eingegangen ist.

Vollmachtsformulare erhalten eingetragene Anteilhaber bei der Verwaltungsgesellschaft Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg. Eine zum Stellvertreter ernannte Person muss kein Anteilhaber der Gesellschaft sein. Durch die Ernennung eines Stellvertreters ist ein Anteilhaber nicht von der Teilnahme an der Versammlung ausgeschlossen.

Senningerberg, Mai 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010048869/755/36.

Obransson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.723.

Due to lack of quorum to act on the items of the agenda regarding the liquidation, the Extraordinary General Meeting before Notary dated April 30th, 2010 could not validly act on said items.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *June 7th, 2010* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Decision to have the company dissolved
2. Decision to proceed with the company's liquidation
3. Discharge of the Directors and Auditor for the period of April 1st, 2010 until the date of the present Meeting
4. Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his (or their) powers.

This second Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented and the resolutions on the above mentioned agenda will be validly passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010048847/795/20.

SIMINTER, Société Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.546.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *26 mai 2010* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010048850/795/15.

Sesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.872.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

to be held on *May 25, 2010* at 4.00 p.m. at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2009.

3. Appropriation of results as of December 31, 2009.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Resignation of Mr Pietro LONGO as director and chairman of the board of directors and discharge.
6. Appointment of Mrs Mounira MEZIADI, company director, born in Thionville (France), on November 12, 1979, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2011.
7. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2010048854/29/22.

Palam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7771 Bissen, 9, rue des Forges.

R.C.S. Luxembourg B 107.421.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mardi 25 mai 2010 à 10.00 heures au siège de la société à Bissen, 9, rue des Forges avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2009;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2009;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010048851/561/19.

G&P Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.408.

Die Aktionäre der G&P Invest SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 26. Mai 2010 um 14.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Ertragsverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der G&P Invest SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/ 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/ 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Mai 2010.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2010048861/755/29.

Varama Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 73.091.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du *27 mai 2010* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010048852/802/18.

Zanetti S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.528.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 mai 2010* à 16.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Madame Monique JUNCKER, pour l'exercice de son mandat.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010048855/29/18.

Aquilon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *28 mai 2010* à 09.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010048857/755/19.

Compagnie Financière de Métallurgie COFIMETAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.801.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 26 mai 2010 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010048859/755/19.

Sofipugas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 45.794.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2010 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039987/696/15.

Inland Navigation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 78.719.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Inland Navigation Luxembourg S.A., welche am 14. Mai 2010 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars;
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2008;
3. Beschlussfassung über die Gewinn- und Verlustwendungen;
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
5. Verschiedenes.

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2010039300/17.

Martinaire Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.681.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2010* à 9.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039053/10/18.

Infoworld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 133.396.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2010* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039979/696/17.

Red Roses S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 113.021.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2010* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039982/696/17.

ABC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 113.484.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2010* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039990/696/18.

RREEF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 118.790.

The shareholders of SICAV RREEF are hereby invited to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *May 17, 2010* at 10.00 a.m. at the company's business premises.

Agenda:

1. Report by the board of directors and auditor's report.
2. Approval of the balance sheet and statement of income submitted by the board of directors for the fiscal year ended December 31, 2009.
3. Discharge of the board of directors.
4. Allocation of annual results.
5. Appointment of the auditor.
6. Statutory elections.
7. Miscellaneous.

Participation in the ordinary general meeting and voting rights are limited to those shareholders who submit to the company a securities account statement from a bank before *May 11, 2010* which shows that the shares are blocked until the end of the annual general meeting. Shareholders may appoint proxies to act on their behalf. Such appointments must be made in writing.

A duly called general meeting represents all of the shareholders. The presence of a minimum number of shareholders is not required. Resolutions are passed by simple majority of the shares that are represented.

Luxembourg, April/May 2010.

The board of directors.

Référence de publication: 2010044975/755/26.

DeF CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 133.780.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2010* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039993/696/17.

Valau Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.284.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mardi 25 mai 2010 à 11:00 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «VALAU HOLDING S.A. S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit : «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
3. Rajout à l'article 3 des statuts de l'alinéa suivant : «Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»
4. Modification de l'article 11 des statuts.

L'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

L'ordre du jour de l'assemblée du 15 avril 2010 ne prévoyait pas le point 4. de l'ordre du jour susmentionné et il y a également lieu de lire dans le point 3. de cet ordre du jour «Rajout à l'article 3 des statuts (...)» au lieu de «Rajout à l'article 6 des statuts (...)» et dans le point 2. de cet ordre du jour «Abandon du statut de société holding et modification de l'article deux (...)» au lieu de «Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre (...)» comme indiqué dans l'ordre du jour initial. Ces erreurs sont considérées comme immatérielles.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042177/1267/27.

Parc Merveilleux, Société Anonyme.

Siège social: L-3260 Bettembourg, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 6.833.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 14 mai 2010 à 15.00 heures au restaurant du Parc Merveilleux, route de Mondorf à Bettembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et rapport du réviseur des comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs et au réviseur des comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour pouvoir participer au vote les actionnaires devront présenter leurs actions au président du Conseil d'Administration au début de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010043520/6162/21.

Atlantique Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 87.302.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2010* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042420/10/18.

Castelerand Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.651.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2010* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042421/10/18.

Millenium Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 87.300.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2010* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042422/10/18.

Silpat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 70.140.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2009* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042423/10/18.

Century Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 87.301.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2010* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042425/10/18.

Bassile Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.658.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2010* à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042426/10/18.

Chasselas Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 77.076.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2010* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042427/10/18.

Transfinancière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 87.299.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2010* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042428/10/18.

Lothard Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.659.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 mai 2010* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042429/10/18.

Richet S.A. Gestion Immobilière, Société Anonyme.
Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 63.513.

Les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi *14 mai 2010* à 14.00 heures à L-8399 Windhof, 9 route des Trois Cantons

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

Céline Depiesse

Administratrice

Référence de publication: 2010043240/824/18.

Valsuper Unigret International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 63.940.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le vendredi *14 mai 2010* à 14.15 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Notification par la Gérance aux actionnaires de l'évaluation de la valeur des actions ordinaires;
2. Nomination de l'expert indépendant chargé de l'évaluation de la valeur des actions ordinaires à transférer;
3. Divers.

La Gérance.

Référence de publication: 2010044981/321/14.

Corporate IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 141.161.

Die Anteilhaber der SICAV Corporate IV werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *17. Mai 2010* um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. Mai 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April/Mai 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010044970/755/27.

Corporate Special, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 132.035.

Die Anteilhaber der SICAV Corporate Special werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *17. Mai 2010* um 13.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. Mai 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April/Mai 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010044971/755/27.

DWS Garant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.754.

Die Anteilhaber der SICAV DWS Garant werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *17. Mai 2010* um 12h30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. Mai 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April/Mai 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010044973/755/27.

UBS Manager Solutions, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.749.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Montag, 17. Mai 2010, um 10:00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfinden wird. Die Generalversammlung vom 20. Mai 2009 wurde ordnungsgemäss einberufen und mangels Fertigstellung des Jahresberichtes vertagt auf den 17. Mai 2010 mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Dezember 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 10. Mai 2010, spätestens 16:00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010044976/755/26.

KBC Equity Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.091.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2010 à 15 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Décharge à donner aux Dirigeants de la Société de Gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant la date de l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045457/755/21.

Corporate II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 131.531.

Die Anteilhaber der SICAV Corporate II werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 17. Mai 2010 um 11.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. Mai 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April/Mai 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010044987/755/27.

Garofa Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 94.099.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GAROFA FINANCE S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 14 mai 2010 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045807/750/15.

Corporate III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 131.532.

Die Anteilhaber der SICAV Corporate III werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am 17. Mai 2010 um 12.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.

4. Utilisation des résultats annuels.
5. Nomination des commissaires.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 11. Mai 2010 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April/Mai 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010044988/755/27.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le vendredi 14 mai 2010 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Notification par la Gérance aux actionnaires de l'évaluation de la valeur des actions ordinaires;
2. Nomination de l'expert indépendant chargé de l'évaluation de la valeur des actions ordinaires à transférer;
3. Divers.

La Gérance.

Référence de publication: 2010044983/321/14.

Garofa Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.087.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GAROFA INVESTMENT S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, 14 mai 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045811/750/15.

Duplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.546.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010045483/1023/17.

Acab Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.567.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 mai 2010* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010045482/1023/16.

Multrans S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.548.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *14 mai 2010* à 10 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045487/506/16.

Multimet S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 32.678.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *14 mai 2010* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045481/788/17.

Limalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.332.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LIMALUX S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, *14 mai 2010* à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010045833/750/15.

Parthena Reys Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.148.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

IT APPEARED:

Parthena Reys Perennial Management S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg) under number B 136.401.

Hereby represented by Ms. Virginie Gonella, Avocat à la Cour, residing professionally at 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 17 March 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the executing notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Corporate name, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law") and by the present articles of association (the "Articles"), which specify in the articles 2, 5, 7 and 17 the exceptional rules applying to a solely owned company (société unipersonnelle).

The Company will exist under the corporate name of Parthena Reys Property Holdings S.ar.l.

Art. 2. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one Shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign undertakings, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form and/or to any third parties under the conditions set forth in the Law.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Registered office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers (as defined below). Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Share capital - Shares - Transfer of shares

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares (the "Shares"), each with a par value of one Euro (EUR 1.-), all of which are fully paid up.

Holders of Shares of the Company are individually referred as a "Shareholder" or collectively the "Shareholders".

At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a solely owned company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Art. 6. Registration of shares - Indivisibility of shares. The Shares shall be issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint a single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 7. Transfer of shares. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Chapter III. - Board of managers - Powers - Meetings - Auditor

Art. 8. Board of managers. The Company shall be managed by a minimum of two (2) managers, who need not to be Shareholders of the Company. They will constitute a board of managers (the "Board of Managers" or individually the "Manager").

The Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

In case where a Manager wants to resign of its mandate, he shall notify its decision to the Board of Managers reasonably in advance.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Manager will not cause the Company to go into liquidation.

Art. 9. Powers of the board of managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

However, the Board of Managers shall not, without prior approval of the general Shareholders' meeting having decided as mentioned in article 16 of these Articles, perform the following operations:

- to agree on any merger or demerger with another company;
- to buy, sell, exchange or contribute any participation owned by the Company, in any form whatsoever;
- to contract any loan on behalf of the Company;
- to grant any mortgage or guarantees on the assets of the Company; and
- to contract or terminate any labour agreement for any person.

Art. 10. Meetings of the board of managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the "Chairperson") and one or more vice-chairpersons. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the Managers and by the Chairperson and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate books.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her proxy. Managers may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling thus all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

Art. 11. Delegation of powers - Liability. The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company and as long as they have acted in the limit of their powers.

Art. 12. Representation of the company. The Company will be bound towards third parties by the signatures of any two Managers or by the signature of any Manager or officer to whom authority has been duly delegated by the Board of Managers at its sole discretion.

Art. 13. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Board of Managers or of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager or officer shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole Shareholder or to the next following meeting of Shareholders.

Art. 14. Indemnification. The Company may indemnify any Manager, officer or employee against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been a Manager, officer or employee of the Company. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which it may be entitled.

Art. 15. Auditor(s). Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 16. General meeting of shareholders. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital (50%) adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who needs not be a Shareholder himself.

The holding of general Shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 17. Annual general meeting of shareholders. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 30th of April at 3.00 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following bank business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board of Managers in the respective convening notices of such meetings. General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, exceptional circumstances of force majeure so require.

Chapter V. - Financial year - Distribution

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2010.

Art. 19. Approval of financial statements. At the end of each financial year, the Board of Managers shall present to the sole Shareholder or to the general Shareholders' meeting the financial statements (including an inventory with an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and profit and loss accounts in which the necessary depreciation charges must be made).

Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and, as the case may, be the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 20. Appropriation of profits - Reserve. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend commensurate to their shareholding in the Company.

Art. 21. Interim dividends. Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of the present article and subject to any rule in addition to these as determined by the Board of Managers, together with the Shareholder(s):

- The Board of Managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest;

- In this respect, the Board of Managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders;

- In addition, the decision of the Board of Managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board of Managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles;

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board of Managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution; and

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (Shareholders or not) appointed by a general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Miscellaneous

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Full payment Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares representing the whole of the share capital, as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital
Parthena Reys Perennial Management S.A.	12,500	12,500.-	100.00%
Total	12,500	12,500.-	100.00%

All these shares are fully paid up by payment in cash such that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) from now on is at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary by a blocking certificate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-

General meeting of the sole shareholder

The prequalified party, representing the totality of the share capital of the Company is duly summoned and henceforth constituted as the general meeting of shareholder (the "Meeting"). Having noted that it is legally constituted, the Meeting has unanimously approved the following:

First resolution

The Meeting DECIDES to elect as Managers the following persons:

- Mr. Philip Mallard, born on the 26th October 1948 in Birmingham (United Kingdom), with professional address at 18, Avenue du Bois Soleil, Kraainem, Belgium;

- Mr. Russell Perchard, born on 16th January 1978 at Jersey, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. François Pfister, born on 25 October 1961 at Uccle (Belgium), with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

These Managers are elected for a period of six (6) years and their mandates may be renewed by a resolution of the general meeting of Shareholders. These Managers will not be remunerated for their mandates.

Second resolution

The Meeting DECIDES that the registered office of the Company will be located at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the head of this document.

After due reading to the appearing party in his official capacity, the appearing party, known to the notary by his name, usual first name, status and residence, signed this document with us, the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par devant Maître Henri Hellincks, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Parthena Reys Perennial Management S.A., une société anonyme ayant son siège social au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.401;

Ici représentée par Mademoiselle Virginie Gonella, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 17 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées une société (la "Société") en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 2, 5, 7 et 17, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société existera sous la dénomination sociale Parthena Reys Property Holdings S.à.r.l.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, obligations bancaires ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et/ou à tout tiers dans les conditions prévues par la Loi. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations bancaires, de titres, de certificats d'obligations et de certificats.

La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans de l'immobilier ou des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini par après).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, laquellle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre II. - Capital social - Parts sociales - Transfert de parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") chacune avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et toutes entièrement libérées.

Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme l'"Associé" ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les "Associés".

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit.

Art. 6. Enregistrement des parts sociales - Indivisibilité des parts sociales. Les Parts Sociales seront émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale(s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales doivent nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront suspendus.

Art. 7. Transfert des parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Chapitre III. - Conseil de gérance - Pouvoirs - Assemblées - Commissaire

Art. 8. Conseil de gérance. La Société est gérée par au moins deux (2) gérants, Associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance" ou pris individuellement le "Gérant").

Le Conseil de Gérance est nommé par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera la durée de leurs mandats. Les Gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Dans le cas où un Gérant veut démissionner de son mandat, il devra notifier sa décision au Conseil de Gérance raisonnablement à l'avance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout évènement similaire affectant un Gérant n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Toutefois, le Conseil de Gérance ne pourra pas, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés statuant tel que prévu par l'article 16 des présents Statuts exécuter les opérations suivantes:

- Contracter toute fusion ou toute scission avec une autre société;
- Acheter, vendre, échanger ou apporter toute participation détenue par la Société, de toute forme qu'elle soit;
- Contracter tout emprunt pour le compte de la Société;
- Consentir toute hypothèque et autres garanties sur les actifs de la Société; et
- Signer ou résilier un contrat de travail pour toute personne.

Art. 10. Réunions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le "Président") et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants et le cas échéant par le Président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par un Gérant.

Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par procuration. Les Gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, courriel ou message télécopié

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Chaque Gérant et même tous les Gérants, peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou "conférence call" ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique et chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation des pouvoirs - Responsabilité. Le Conseil de Gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Les Gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société et tant qu'ils ont agi dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 12. Représentation de la société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de deux Gérants ou par la signature d'un Gérant ou d'un fondé de pouvoirs qui aurait été dûment habilité par le Conseil de Gérance à sa seule discrétion.

Art. 13. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs du Conseil de Gérance ou de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Tout Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions de gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Dans le cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou des Associés lors de la prochaine assemblée générale des Associés.

Art. 14. Indemnité. La Société pourra indemniser tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé, des dépenses raisonnablement encourues par eux du fait de toute action, procès ou poursuite auxquels il aura été partie en sa qualité de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société. Une telle personne devra être indemnisée en toutes circonstances, sauf le cas où dans le cadre de pareille action, procès ou poursuite il serait finalement déclaré responsable de négligence grave ou de mauvaise administration délibérée; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseiller que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Un tel droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits nés dans son chef.

Art. 15. Commissaire(s). Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

Chapitre IV. - Assemblées générales des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social (50%).

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que représentant, qu'il soit Associé ou non.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 17. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30^{ième} jour du mois d'avril à 15 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisé par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger, si de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles de force majeure le requièrent.

Chapitre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 19. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, le Conseil de Gérance présentera à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés les comptes annuels (incluant un inventaire indiquant la valeur des avoirs et des dettes de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits qui indiqueront les charges résultant des amortissements nécessaires).

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, les documents susmentionnés et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 20. Répartition des profits - Réserve. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Associés comme dividende proportionnellement à leur participation dans la Société.

Art. 21. Dividendes intérimaires. Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil de Gérance ensemble avec Mes Associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au Conseil de Gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société;

- A cet effet, le Conseil de Gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les Associé(s) pourraient conclure entre eux;

- En outre, la décision du Conseil de Gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du Conseil de Gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des profits à reporter et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts;

- Enfin, la distribution des dividendes intérimaires doit être limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil de Gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant de vérifier ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables; et

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre Mes Associé(s) des dividendes qui lui/leur ont été distribués mais qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action en répétition se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'Associé unique ou un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (Associés ou non) nommés par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Chapitre VII. - Divers

Art. 23. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Libération

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales représentant la totalité du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EUR)	% de capital social
Parthena Reys Perennial Management S.A.	12.500	12.500,-	100,00%
Total	12.500	12.500,-	100,00%

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200,-

Assemblée générale de l'associé unique

La partie pré-qualifiée, représentant la totalité du capital social de la Société, dûment convoquée, constitue de droit et dès lors l'assemblée générale (l'"Assemblée"). Ayant constaté qu'elle est légalement constituée, l'Assemblée a unanimement approuvé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'élire comme Gérants les personnes suivantes:

- Monsieur Philip Mallard, né le 26 octobre 1948 à Birmingham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 18, Avenue du Bois Soleil à Kraainem, Belgique;
- Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ces Gérants sont élus pour une durée de six (6) ans et leurs mandats peuvent être renouvelés par une décision de l'assemblée générale des Associés. Aucune rémunération ne sera octroyée aux Gérants pour l'exercice de leur mandat.

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE que le siège social de la Société sera situé au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné comprenant et parlant français atteste ici qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, l'acte est rédigé en français. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début de cet acte.

Et après lecture faite à la partie comparante et agissant dans le cadre de son pouvoir, la partie comparante connue du notaire par son nom, son prénom usuel, statut et résidence, a signé cet acte avec nous, le notaire.

Signé: V. GONELLA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13838. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045006/532.

(100045863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

J. & M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 152.150.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

2.- Monsieur Frederik ROB, prénommé, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "J. & M. S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à UN MILLION SEPT CENT MILLE EUROS (EUR 1.700.000,-) représenté par 1.700 (mille sept cents) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., préqualifiée, Mille six cent quatre-vingt-dix-huit actions	1.698
2.- Monsieur Frederik ROB, prénommé, deux actions	<u>2</u>
TOTAL: mille sept cents actions	1.700

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de UN MILLION SEPT CENT MILLE EUROS (1.700.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.500.- (deux mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Kris GOORTS, employé privé, né à Louvain (Belgique), le 17 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu;
- Monsieur Frederik ROB, employé privé, né à Ostende (Belgique), le 29 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis PIVA, comptable, né à Thionville (France), le 9 juillet 1978, demeurant à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the twenty-second of March.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- PARFININDUS S.à r.l., a private limited company, incorporated under Luxembourg law, having its registered office in 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

here represented by Mr. Frederik ROB, private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

by virtue of a power of attorney him delivered under private seal in Luxembourg.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

2.- Mr. Frederik ROB, prenamed, acting in his personal name.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of J. & M. S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at ONE MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 1,700,000.-) divided into 1,700 (one thousand seven hundred) shares of no par value.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday of the month of May at 2.30 pm.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- PARFININDUS S.à r.l., prenamed, One thousand six hundred ninety eight shares	1,698
2.- Mr. Frederik ROB, prenamed, two shares	2
TOTAL: one thousand seven hundred shares	1,700

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of ONE MILLION SEVEN HUNDRED THOUSAND EURO (1,700,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26, 26-3 and 26-5 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors:

- Mr. Kris GOORTS, employee, born in Louvain (Belgium), on March 17, 1972, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,
- Mr. Joeri STEEMAN, expert-comptable, born in Wilrijk (Belgium), on June 11, 1966, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu;
- Mr. Frederik ROB, employee, born in Oostende (Belgium), on December 29, 1976, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor:

Mr. Régis PIVA, accountant, born in Thionville (France), on July 9th, 1978, residing in L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

Third resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

Fourth resolution

The company's registered office is located at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13323. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045009/320.

(100045520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

CertAsig Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.170.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of the month of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Royalton Capital Investors II L.P., a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its principal place of business at P.O. BOX 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 March 2010, being the sole shareholder and holding all one thousand two hundred fifty (1,250) shares in issue in "CertAsig Holdings S.A." (the "Company"), a société anonyme with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 90.170. The Company was incorporated by deed of Me Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on 13 November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 31 on 13 January 2003. The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 13 November 2007 and published in the Mémorial number 3010 on 28 December 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decision can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions were to be passed were as follows:

1) Acknowledgement of the resignation of Keimpe Reitsma as director of the Company with effect from 14 January 2010, and approval to appoint Noel Mc Cormack, born on 12 December 1952 in Dublin (Ireland), professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, as new director for a period beginning on the date of the present deed and ending on 13 November 2013;

2) Acknowledgment of the resignation of Victor Andrei as director of the Company with effect from the date of the present deed;

3) Reclassification of the existing directorship of the Company into different classes of directors, being class A directors (mandatorily Luxembourg residents) and class B directors;

4) Consequential amendment of Title III. of the Company's articles of association relating to the administration of the Company substantially in the form set forth in the amended and restated articles of association of the Company.

Thereafter, the following resolutions were passed:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to acknowledge the resignation of Keimpe Reitsma as director of the Company with effect from 14 January 2010, and to approve to appoint Noel Mc Cormack, born on 12 December 1952 in Dublin (Ireland), professionally residing at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, as new director for a period beginning on the date of the present deed and ending on 13 November 2013.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to acknowledge the resignation of Victor Andrei as director of the Company with effect from the date of the present deed.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolved to reclassify the existing directorship of the Company into different classes of directors, being class A directors (mandatorily Luxembourg residents) and class B directors.

The sole shareholder of the Company resolved to consequently reclassify the directorship of the Company as follows:

CLASS A DIRECTOR(S):

Mr Noel Mc Cormack

CLASS B DIRECTOR(S):

Mr Andrew Sandor

Mr Nigel Williams

Mrs Gabriella Huber

Mr Ivan Vohlmuth

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolved to consequently amend Title III. of the Company's articles of association relating to the administration of the Company substantially in the form set forth in the amended and restated articles of association of the Company to be read as follows:

"Title I. Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of "CertAsig Holdings S.A." (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever. The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Company has an issued capital of ninety-six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 96,250.-), divided into one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a par value of seventy-seven Euro (EUR 77.-) per share fully paid-in.

Title III. Administration

Art. 6. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

However, the general meeting of shareholders may decide to appoint directors of different classes, being class A directors who must be residing in the Grand Duchy of Luxembourg (the "Class A Directors") and class B directors (the "Class B Directors").

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors shall be convened by the chairman or by two (2) directors jointly, as often as the interest of the Company so requires.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director (including by way or representation), without prejudice as to the decisions to make concerning the corporate signature in case of a delegation of powers and duties conferred by the board of directors by virtue of Article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Friday of the month of June at 11.00 a.m. and for the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year - Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General provisions

Aft. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze mars.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Royalton Capital Investors II L.P., une limited partnership organisée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social principal à P.O. Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, GY1 3QL, représentée par Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 mars 2010, étant l'actionnaire unique détenant toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions émises dans "CertAsig Holdings S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.170. La Société a été constituée suivant acte reçu de Me Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, le 13 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 31 du 13 janvier 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté 13 novembre 2007 et publié au Mémorial numéro 3010 du 28 décembre 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire unique détient toutes les actions émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Constatation de la démission de Keimpe Reitsma en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 14 janvier 2010, et approbation de la nomination de Noel Mc Cormack, né le 12 décembre 1952 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur pour une durée commençant le jour du présent acte et se terminant le 13 novembre 2013;

2) Constatation de la démission de Victor Andrei en tant qu'administrateur de la Société avec effet au jour du présent acte;

3) Reclassification des administrateurs existants de la Société en différentes classes d'administrateurs, étant les administrateurs de classe A (obligatoirement des résidents luxembourgeois) et les administrateurs de classe B;

4) Modification subséquente du Titre III. des statuts de la Société relatif à l'administration de la Société, substantiellement dans la forme reprise dans les statuts modifiés et refondus de la Société.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé de constater la démission de Keimpe Reitsma en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 14 janvier 2010, et d'approuver la nomination de Noel Mc Cormack, né le 12 décembre 1952 à Dublin (Irlande), demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur pour une durée commençant le jour du présent acte et se terminant le 13 novembre 2013.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé de constater la démission de Victor Andrei en tant qu'administrateur de la Société avec effet au jour du présent acte.

Troisième résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé de reclasser les administrateurs existants de la Société en différentes classes d'administrateurs, étant les administrateurs de classe A (obligatoirement des résidents luxembourgeois) et les administrateurs de classe B.

L'actionnaire unique de la Société a par conséquent décidé de reclasser les administrateurs de la Société comme suit

ADMINISTRATEUR(S) DE CLASSE A:

M. Noel Mc Cormack

ADMINISTRATEUR(S) DE CLASSE B:

M. Andrew Sandor

M. Nigel Williams

Mme Gabriella Huber

M. Ivan Vohlmuth

Quatrième résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé de modifier en conséquence le Titre III. des statuts de la Société relatif à l'administration de la Société, substantiellement dans la forme reprise dans les statuts modifiés et refondus de la Société qui auront la teneur suivante:

"Titre 1^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de "CertAsig Holdings S.A." (la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante Euros (96.250,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de soixante-dix-sept Euros (77,- EUR) par action, entièrement libérées.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de différentes classes, étant les administrateurs de classe A qui doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg (les "Administrateurs de Classe A") et les administrateurs de classe B (les "Administrateurs de Classe B").

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs conjointement, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale des actionnaires. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) Administrateur de Classe A et d'un (1) Administrateur de Classe B (y compris par voie de représentation), sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'Article 10 des présents statuts.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence à courir à la date de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cents (10%) du capital social de la Société, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Tous les points non spécifiés dans les présents statuts sont soumis aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'actionnaire unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12398. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010045050/283.

(100045411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Vavedis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 44.889.

L'an deux mille dix, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VAVEDIS S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B 44.889, constituée par acte de Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 12 août 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 511, page 24.504 de 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 214 du 18 mars 2000.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, domicilié professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc KOEUNE, pré-qualifié.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille cent (1.100) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social deux cent soixante-treize mille euros (EUR 273.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
2. Démission des trois administrateurs;
3. Démission du commissaire aux comptes;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants;
5. Nomination de quatre nouveaux administrateurs;
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
7. Suppression de toute référence à un capital autorisé;
8. Fixation de la date d'assemblée générale annuelle;
9. Modification des pouvoirs du conseil d'administration;
10. Refonte complète des statuts;
11. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs: Messieurs Etienne GILLET, Laurent JACQUEMART et Patrick VASSART.

Troisième résolution

L'assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes: la société AUDITEX S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes sortants.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme quatre nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2010.

Sixième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société CEDERLUX-SERVICES SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2010.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à un capital autorisé.

Huitième résolution

L'assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 15 mai à 13.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les pouvoirs du conseil d'administration de sorte que les opérations énumérées ci-dessous requerront l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires:

- L'acquisition et/ou l'aliénation de valeurs mobilières et/ou immobilières d'un montant supérieur à 10% du capital social.

Dixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VAVEDIS S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la vente, la location, la promotion, le financement, la gestion et la mise en valeur pour son propre compte de tous biens et valeurs immobilières de toutes espèces, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent soixante-treize mille euros (EUR 273.000,-) divisé en mille cent (1.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes requièrent l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires:

- L'acquisition et/ou l'aliénation de valeurs mobilières et/ou immobilières d'un montant supérieur à 10% du capital social.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mai à 13.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 16.45 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 mars 2010, Relation: LAC/2010/11059. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010045037/164.

(100046068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.